



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 36
Mercredi 7 octobre 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Modification du Règlement d'organisation et du Règlement sur la protection des données

La révision de la loi cantonale sur la protection des données est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2026. La principale nouveauté concerne les communes politiques et autres collectivités de droit communal dans le canton de Berne. Celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale (auparavant Bureau pour la surveillance de la protection des données).

Pour notre commune, cela implique la modification du règlement d'organisation (RO) et du règlement sur la protection des données. En vertu de l'article 52, alinéa 3 de la loi sur les communes, le Conseil communal est compétent pour ces modifications.

Lors de sa séance du 20 août 2026, le Conseil communal a abrogé l'alinéa 3 de l'article 19 du règlement d'organisation et l'article 9 du règlement sur la protection des données.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé le 29 septembre 2026 la modification du RO.

Ces modifications entrent rétroactivement en vigueur au 1^{er} septembre 2026 sous réserve d'un éventuel recours.

Les modifications des deux règlements peuvent être consultées au secrétariat communal durant les heures d'ouverture. En application des articles 65 et suivants de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Belprahon, le 7 octobre 2026

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch



Corcelles

Émondage des haies 2027

La séance pour l'attribution de l'émondage des haies 2027 aura lieu le

lundi 26 octobre 2026, à 19h
dans les locaux du Secrétariat communal.

Toute personne intéressée à effectuer ces travaux est invitée à y participer.

Corcelles, le 28 septembre 2026

Le secrétariat communal



Court

Vacances d'automne

Fermeture de l'Administration municipale

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 9 octobre 2026 à 12h et les rouvrira le lundi 19 octobre 2026 à 10h30.

La permanence téléphonique reste assurée du lundi 12 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 au 032 497 71 10.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Court, le 30 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Vallée 19) le vendredi 16 octobre 2026 de 9h à 20h et le samedi 17 octobre 2026 de 9h à 16h.

Court, le 7 octobre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérant: Daniel Cavallin, Les Rouges-Terres 254, 2746 Crémises

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 790, au lieu-dit «Les Rouges-Terres 254» commune de Crémises

Projet: remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau extérieure, installée au Sud-Est du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 novembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 7 octobre 2026

Secrétariat communal



Grandval

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M. Marc Minder, La Gaillarde 6a, 2745 Grandval

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 1134 au lieu-dit «La Gaillarde 6».

Projet: construction d'un couvert à bois et de deux places de parc.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2pc

Demande de dérogation: Art. 80 LR (route communale) et art. 35 RAC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 novembre 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 7 octobre 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Assemblée communale du lundi 15 juin 2026

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2026 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 29 septembre 2026.

Loveresse, le 1^{er} octobre 2026

Conseil communal



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe à Sornetan

À l'occasion du Tir des moines organisé par la Société de tir Petit-Val, nous vous informons que la route reliant le village de Sornetan à la Combe sera fermée à la circulation:

- **Samedi 17 octobre 2026 de 8h à 12h et de 13h à 19h.**

- **Dimanche 18 octobre 2026 de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h.**
- **Dimanche 25 octobre 2026 de 8 h à 12 h et 13 h à 18 h.**

Souboz, le 7 octobre 2026

Conseil communal



Fenêtres de l'Avent 2026

Du 1^{er} au 24 décembre 2026, Reconvilier s'illuminera au fil des jours.

La commission politique solidaire, culture et sport invite les habitantes et habitants, les quartiers, les sociétés, associations ainsi que les entreprises à participer à la magie de l'Avent en apportant leur lumière au village.

Comment participer ? En illuminant un lieu, en le décorant à votre guise ou en proposant une petite animation de votre choix dans le cadre du calendrier de l'Avent de la municipalité.

Celles et ceux qui le souhaitent peuvent organiser un accueil de 18 h à 20 h (ou selon un autre horaire convenu à l'avance).

Inscrivez vous jusqu'au 17 novembre 2026 !

Nous nous réjouissons déjà de votre participation et votre créativité ! Le calendrier sera publié dès qu'il sera finalisé.

À votre demande, un panneau « manifestation » et un banc de foire peuvent être mis à votre disposition. Nous vous prions de bien vouloir nous en faire part en vous inscrivant. Soit par mail à n.jost@reconvilier.ch soit par téléphone au 032 482 73 76.

Reconvilier, le 5 octobre 2026

Commission politique solidaire, culture et sport

Forum de la petite enfance

Grandir et se développer à Reconvilier et dans la région du Grand Chasseral... vers une entrée sereine à l'école.

Parents, futurs parents et familles : venez rencontrer les acteurs de la petite enfance de votre région !

Un moment pour découvrir les ressources locales, poser vos questions et échanger avec les professionnels qui accompagnent les jeunes enfants.

Quand : 21 octobre 2026, dès 16 h 30 – 19 h

Où : Salle des Fêtes de Reconvilier, Vie des Crêts 51, 2732 Reconvilier

Entrée libre – bienvenue à tous les parents et enfants

À disposition pendant le forum

Commune : ressources et offres pour les familles

Centre de puériculture : développement du jeune enfant et accompagnement

Partenaires de la petite enfance : crèche, logopédie, bibliothèque, EJC et autres services

Écoles : informations et accompagnement pour une entrée à l'école en confiance

Un moment pour : s'informer • échanger • découvrir

Déroulement :

- 16 h 30
- Partie officielle et ouverture du forum
- Présentation de la commune et intervention du Centre de Puériculture
- Visite libre des stands et rencontres avec les partenaires
- 18 h 30 – Apéritif / Verrée

Reconvilier, le 5 octobre 2026

Commission politique solidaire, culture et sport



Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 22 juin 2026

Conformément à l'article 57 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours (du 12 août au 11 septembre 2026).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 28 septembre 2026.

Le Fuet, le 7 octobre 2026

Conseil municipal



A louer

Ancienne bergerie de Saules

Appartement 5,5 pièces et locaux de l'ancien corps de ferme.

Informations et visites au 079 411 29 88 ou commune@saules-be.ch

Saules, le 5 octobre 2026

Commune de Saules



Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route de la Piscine 14, 1950 Sion.

Auteur du projet : Calex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Emplacement : parcelle N° 21, au lieu-dit : « Altes Schulhaus 10 », commune de La Scheulte.

Projet : réalisation d'une clôture de protection contre les chutes de pierres pour une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / SCHE.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérégations : art. 24 LAT et 25 LGFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la

Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérante : Menuiserie Fabien Vorpe SA, Grand-Rue 62, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 902, au lieu-dit : « Rue du Mont 1c », Commune de Tavannes.

Projet : changement d'affectation d'un atelier-garage en atelier de menuiserie et déplacement du chauffage à mazout accolé à l'extérieur du bâtiment dans un container.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Dépôt public d'une modification mineure du plan d'aménagement local (PAL) concernant la création d'une ZPO et du PQ « Peute Rive »

Conformément aux articles 60 de la Loi du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC) et 122 al. 7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les Constructions (OC), la municipalité de Tavannes procède à la mise en dépôt public de la modification mineure du projet susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Seuls les éléments figurant en cyan dans les documents mis en dépôt public font l'objet de la présente modification mineure. Les autres éléments demeurent inchangés.

Le dossier comprend : le plan de zone (PZA) - zone à planification obligatoire (ZPO) « Peute Rive », le plan de quartier (PQ), l'extrait de l'art. 311 du règlement communal de constructions (RCC) et la création de l'article 313 du RCC ZPO-B « Peute Rive », le règlement de quartier (RQ) et, à titre indicatif, le rapport de conformité (RCO) et ses annexes, conformément à l'art. 47 OAT, le plan des équipements, le rapport technique (RT) – Évacuation des eaux, ruissellements et dangers naturels et le rapport technique (RT) – Géologie.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant 30 jours, du 7 octobre au 6 novembre 2026 inclusivement, à l'administration communale où il peut être consulté sur rendez-vous (032 482 60 40) aux heures d'ouverture du guichet. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : www.tavannes.ch (seul le dossier « physique » déposé auprès de l'administration communale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou déclarations de réserves de droit, écrites et congruement

**Validation de vos avis
sur la plateforme :
lundi 14 h**

motivées, sont à adresser au Conseil municipal de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au 6 novembre 2026.

Pour rappel, les oppositions collectives ou multicopiées ne sont valables que si elles désignent formellement une personne représentante du groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), des pourparlers de conciliation seront organisés le 16 novembre 2026, à la Municipalité de Tavannes, sur invitation du Conseil municipal.

Tavannes, le 7 octobre 2026

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

****Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 156/2022 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 7 décembre 2023****

Requérante : nim group AG, Dietschenmattweg 3, 2552 Orpond.

Auteur du projet : b. müller's architekten ag, Kleinfeldstrasse 6, 2563 Ipsach.

Emplacement : parcelles N°s 760, 761 et 1543, au lieu-dit : « Sous les Colons », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : construction de deux maisons familiales avec garages, vérandas et terrasses.

Zones : H2 et cadastre ABC des PéCo.

Dérégations : art. 80 LR et 25 LCFO.

Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 7 décembre 2028.

Les oppositions, uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 30 octobre 2026, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Antonio Costa, La Lignière 9, 2735 Malleray

Auteur du projet : Airma-Energie Conseil Sàrl, Johann Fridez, Adolphe Gandon 14, 2950 Courgenay

Adresse du projet : BF 1646, La Lignière 9, Malleray

Description du projet : remplacement du producteur de chaleur existant au fioul par deux pompes à chaleur aéro-eau de type split, comprenant chacune une unité intérieure et une unité extérieure.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone centre B

Dépôt public : du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 25 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : COOP Société Coopérative Direction Immobilier, Patrick Goldoni, Route de la Venoge 17, 1302 Vufflens-la-ville

Auteur du projet : Leschot Architecture SàRL, Roman Ramseyer, Faubourg St-Germain 32, 2900 Porrentruy

Adresse du projet : BF 321, Rue Principale 3, Bévillard

Description du projet : application du nouveau concept de façade pour le magasin COOP de Bévillard en carrelats de bois verticaux.

Modification du totem publicitaire.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone Centre C

Dérégations : Art. 80, al. 1, let. a, Loi sur les Routes

Dépôt public : du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Lilly Blatter, Bellevue 5, 2735 Malleray

Auteur du projet : Bucher Heizungen AG, Hinterdorf 24, 3274 Bühl bei Aarberg

Adresse du projet : BF 1262, Bellevue 5, Malleray

Description du projet : remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dépôt public : du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 28 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat des paroisses Par8

Assemblée des délégués

Jeudi 12 novembre 2026, à 19 h 30
à la salle de paroisse de Sornetan

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 mai 2026
4. Budget 2027 – acceptation
5. Activités du Par8
6. Informations des pasteurs
7. Parole aux délégués
8. Divers

Tavannes, le 22 septembre 2026

Syndicat du Par8 : Sandra Moy, présidente et Céline Liechti, responsable de l'administration

Communauté scolaire de Jean Gui

Assemblée ordinaire des délégués

Lundi 16 novembre 2026, à 19 h 30
à l'école de Jean Gui

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2026
4. Correspondance, communications
5. Budget 2027
6. Élections :
 - a. Un nouveau membre de la commission scolaire
 - b. Vice-président(e) de la commission scolaire
7. Information vie scolaire
8. Divers

La Tanne, le 29 septembre 2026

Le président de la commission scolaire : Raymond Fuhrer

Syndicat de l'école secondaire du Bas de la Vallée

Assemblée des délégués

La Commission scolaire vous confirme que la prochaine Assemblée des délégués aura lieu le

Mardi 10 novembre 2026, à 20 h
à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approuver le PV du 12 mai 2026
4. Discuter et approuver le projet d'adaptation des portes et des accès aux exigences actuelles

5. Discuter et approuver le budget 2027 du syndicat scolaire
6. Rapport de la présidente de la commission scolaire
7. Rapport de la directrice de l'école secondaire
8. Divers

Nous vous rappelons que selon le règlement d'organisation en vigueur, chaque commune décide elle-même quel délégué est envoyé en AD. (ex: si vous avez 5 délégués, vous pouvez les envoyer les 5 ou 1 seul, avec 5 voix). Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer le nom et prénom des personnes déléguées ainsi que leur nombre de voix.

Au nom de la Commission scolaire, la présidente:
Tatiana Schaller

Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

Modification de l'article 22 du règlement des Sapeurs-pompiers du Cornet

L'assemblée des délégués du 28 septembre 2026 a approuvé la modification de l'article 22 du règlement des Sapeurs-pompiers du Cornet.

La modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

La modification du règlement peut être consultée au secrétariat des Sapeurs-pompiers, sur demande, par mail à l'adresse suivante: secretariat.spcornet@bluewin.ch.

Un recours peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

2746 Crémines, le 7 octobre 2026

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
41	36	07.10.2026	mercredi
42	37	14.10.2026	mercredi
43	38	21.10.2026	mercredi
44	39	28.10.2026	mercredi
45	40	04.11.2026	mercredi
46	41	11.11.2026	mercredi
47	42	18.11.2026	mercredi
48	43	25.11.2026	mercredi
49	44	02.12.2026	mercredi
50	45	09.12.2026	mercredi
51	46	16.12.2026	mercredi
52	47	23.12.2026	mercredi
		30.12.2026	SUPPRIME

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi